



Négociations Annuelles Obligatoires à COALLIA

AUGMENTATION DES SALAIRES :

DES MIETTES... et Encore !

Les NAO chez Coallia se terminent le 29 mars 2016.

Le projet d'Accord Salarial 2016, tel que soumis par la Direction, reste dans la même ligne de conduite que celui de 2015, qui s'était déjà soldé par une décision unilatérale de l'employeur.

L'intersyndicale CGT ; FO ; SUD, s'est maintenue tout au long de ces NAO ; les 3 syndicats ont porté ensemble, des revendications concrètes pour que la Direction de Coallia réponde aux inquiétudes et à la précarité salariale grandissante que vit la majorité des salariés.

Propositions syndicales CGT ; FO ; SUD

Dernières réponses de la Direction

<p>Salariés Accord d'Entreprise : augmentation générale des salaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- 4 % d'augmentation pour les classes de 1 à 6.- 2 % d'augmentation pour les classes de 7 à 11.	<p>- 0.6 % d'augmentation pour les salariés de l'Accord d'Entreprise dont les salaires se rapprochent des salaires planchers.</p> <p>Pour nous, intersyndicale : le compte n'y est pas. Ce petit coup de pouce est loin d'une réelle augmentation générale des salaires.</p>
<p>Répartition des 200 000€ (de bonus « généreusement » accordé) pour l'ensemble des 3000 salariés de Coallia (toutes conventions) en privilégiant les bas salaires.</p>	<p>Attribution aux salariés, toutes conventions et accords, impliqués dans les projets stratégiques et les actions opérationnelles.</p> <p>L'intersyndicale dit : NON à la prime au mérite, NON à l'individualisation.</p>
<p>Généralisation des chèques déjeuners aux 3000 salariés.</p>	<p>La direction propose une augmentation de 0.05 euros du titre restaurant pour les salariés de l'Accord d'Entreprise.</p> <p>Refus de l'employeur de généraliser à l'ensemble des salariés de Coallia.</p> <p>L'intersyndicale réitère sa revendication d'octroi des tickets restaurants à l'ensemble des salariés.</p>

<p>En cas de maladie, suppression des 3 jours de carence (jours non payés par l'employeur, avant le règlement des I.J. par la Sécu) dans les conventions collectives (CC51, CCU)</p>	<p>Silence de la direction</p> <p>Pour un traitement plus équitable de tous les salariés, l'intersyndicale maintient sa revendication de la suppression des jours de carence dans les CC 51 et CCU</p>
<p>CCN66 Réflexion autour de l'article 39 sur la majoration d'ancienneté qui permettrait de faire évoluer plus rapidement les salaires « La durée d'anciennetépour chaque progression d'ancienneté peut être réduite dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une année lorsque la durée est de 3 ans - une année et demi lorsqu'elle est de 4 ans 	<p>Pas de réflexion sur l'article 39 de la CCN66, mais possibilité d'étude au cas par cas, sur le principe de la « méritocratie ».</p> <p>L'intersyndicale réitère la nécessité de l'utilisation de l'article 39 de la CC 66 pour une réelle possibilité d'augmentation des salaires. Nous préconisons le traitement de ce point dans un accord collectif opposable.</p>
<p>Mise en place de la Subrogation (avance des Indemnités Journalières par l'employeur, en cas de maladie).</p>	<p>Instauration de la subrogation dans le cadre des NAO 2016.</p> <p>Pour l'intersyndicale : la subrogation doit aussi faire partie d'un accord collectif, et pour tous les salariés.</p>
<p>CCU Pour les salariés du Pavillon Girardin : application des indemnités des jours fériés travaillés et non travaillés avec rétroactivité. Article 59-2 et 59-3 de la CCU</p>	<p>Dans le cadre des NAO : Silence de la Direction.</p> <p>L'intersyndicale réitère l'application des articles 59-2 et 59-3 de la CCU .</p>

Certes, la Direction Générale propose la mise en place de dons de jours de congés, pour un salarié assumant la charge d'un enfant atteint d'une maladie, handicap ou victime d'un accident grave, et nécessitant une présence soutenue. Mais il s'agit de jours donnés par d'autres salariés. Aucune proposition de l'employeur d'augmenter le nombre de jours légaux de congés, quelque soit la convention ou accord d'appartenance, pour un salarié qui serait touché par une situation particulièrement difficile et dramatique.

La Direction Générale propose aussi quelques « mesurètes ».

Vraiment, pour l'intersyndicale, le compte n'y est pas.

Alors qu'au quotidien, les salariés doivent se sacrifier sur l'autel de l'effort, la direction n'apporte aucune réelle valorisation des salaires. C'est forcément du mépris. Cela va aggraver la précarité de bon nombre d'entre nous.

Les Organisations Syndicales CGT, FO, SUD, appellent tous les salariés, quelque-soit leur appartenance syndicale ou sans appartenance syndicale, quelque soit leur métier, à être solidaires, unis, déterminés et à se rassembler, en grand nombre, devant le siège de l'Association :

Le Mardi 29/03/2016 de 10h à 13h

Pour montrer à la Direction Générale, le soutien qu'ils apportent aux syndicats qui défendent ensemble les droits de tous et de chacun d'entre nous.

ENSEMBLE POURSUIVONS NOTRE LUTTE POUR UNE REMUNERATION PLUS JUSTE

**Tous devant le Siège pour une
Mobilisation massive le
Mardi 29/03/2016 de 10h à 13h.**

- **Augmentation immédiate et générale des salaires**
- **Poursuite des négociations.**
- **La Direction doit revoir sa copie.**

Les délégués syndicaux présents aux négociations

CGT

FO

SUD